

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 avril 2019

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Pierre
DOUCEN**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 03/05/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 02/05/2019
(accusé de réception du 02/05/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions aux associations socioculturelles et jeunesse au titre de l'action jeunesse -
Année 2019**

**Il est proposé d'attribuer des subventions au titre de l'action jeunesse aux
associations socioculturelles pour un montant total de 25 250 €.**

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2019, les subventions ci-dessous :

Associations	Imputations budgétaires	Intitulé	Propositions
MPT d'Ergué Armel	40.6574.710.7101	Stage danse Alsh - Février	2 500 €
MJC de Kerfeunteun	40.6574.710.7101	Aide au remplacement du matériel de téléphonie	4 300 €
Centre Social des Abeilles	40.6574.710.7101	Soutien à l' animation jeunesse	3 550 €
MPT de Penhars	40.6574.710.7101	Aide au remplacement de deux fourgons affectés aux activités enfance/jeunesse suite aux incendies volontaires	14 900 €

2 - à signer les conventions et les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- MPT d'Ergué Armel
- MJC de Kerfeunteun
- Centre Social des Abeilles
- MPT de Penhars